



Rappel du règlement

Règlement complet disponible sur demande et sera affiché sur le site

- Les marcheurs doivent respecter les consignes données par l'organisateur et faciliter toutes tâches des personnes bénévoles qui participent au bon fonctionnement de la marche.
- S'agissant d'une marche sans classement, les marcheurs de nuit doivent cheminer par deux ou pas trois, pour des raisons de sécurité et de solidarité.
- Au terme des 24h, la distance à retenir est celle enregistrée lors du dernier passage.
- Les marcheurs doivent être équipés de chaussures et vêtements adaptés à la marche en nature, ainsi que d'une lampe frontale et d'un maillot « fluo » s'ils doivent marcher de nuit.
- Aucun détritrus ne doit être jeté au sol en quelque endroit du parcours. Des poubelles sont mises à disposition des marcheurs et accompagnateurs.
- Les animaux ne sont pas autorisés lors de la marche.
- Les marcheurs bénéficiant du service repas utiliseront les tickets qui leur seront remis par l'organisateur.
- Les participants sont censés accepter le règlement de la manifestation dans son intégralité

**Je déclare être assuré en responsabilité civile
et joindre un certificat médical d'aptitude à la marche**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis
Fait à le

SIGNATURE

Comité Départemental Guadeloupéen de Randonnée Pédestre
www.guadeloupe.ffrandonnee.fr
Port : 0690 35 17 54 / 0690 35 57 18
guadeloupe@ffrandonnee.fr Siret : 44203160500011
100kmpourmes75ans@gmail.com



Les 100 km de mes 75 ans

4 et 5 avril 2020

Fiche d'inscription

Nom : Prénom : Sexe : M - F

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Licencié à la FFRP sous le n° : Je suis non licencié

Demande mon inscription à la marche « les 100 km de mes 75 ans »

Site de Deville-Maisoncelle à Petit Canal, pour la durée de :

3km	départ à samedi : 11h05 16h	dimanche : 7h 8h30 9h45
6 km	départ à samedi : 11h30 14h30 16h30	dimanche : 6h30 9h
12 km	départ à samedi : 11h20 15h10	dimanche : 5h 8h30
24 km	départ à samedi : 11h15 19h15	dimanche : 4h15
48 km	départ à samedi : 11h	dimanche : 00 h
24 h	départ à samedi : 11h	

Pour chaque catégorie, chaque départ est limité à 40 participants

Inscrivez-vous avant le 15 mars 2020

Entourer clairement la distance et l'heure de départ souhaitées

Ma participation financière sera de (voir au dos) :

J'ajoute 25 € (dont 5 € de frais de port) si je commande la version papier dédiée du livre bilan qui inclura la liste des participants par séquence et par ordre alphabétique dont mon nom.

Ci-joint : **certificat médical et chèque de** € à l'ordre de : **CDGRP.100km**

Les 100 km de mes 75 ans

Site de Deville-Maisoncelle à Petit Canal,

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

L'épreuve est ouverte aux licenciés de la Fédération Française de Randonnée Pédestre et aux personnes non-licenciées présentant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport d'entretien, datant de moins de 3 mois.

L'épreuve sera disputée pour les hommes et les femmes. durant 24 heures pour les 2 catégories Des marches séquencées seront ouvertes sur : 3 km, 6 km, 12 km, 24 km et 48 km.

Les Frais d'engagement sont de :

Licenciés Fédération Française de Randonnée Pédestre (n° de licence) :

7 € pour les marches séquencées (3km, 6 km, 12 km) comprenant ravitaillement (eau et fruits), protocole de préparation + attestation + version numérique du bilan de la marche,+ participation tombola

12 € pour la marche séquencée (24 km) comprenant ravitaillement (eau et fruits), protocole de préparation + attestation + version numérique du bilan de la marche + participation tombola

17 € pour la marche de 48 km comprenant ravitaillement (eau + fruit), repas du soir ou petit déjeuner, protocole de préparation + attestation de participation + version numérique du bilan de la marche + participation tombola

22 € pour la marche de 24 heures comprenant ravitaillement (eau + fruit), repas du soir et petit déjeuner, protocole de préparation + attestation de participation + version numérique du bilan de la marche + participation tombola

Non-licencié : 3 € supplémentaire pour chacune des marches (mêmes prestations que pour les licenciés. L'inscription des participants doit être faite directement auprès du Comité Départemental de Guadeloupe de Randonnée Pédestre, organisateur de la marche avant le 15 mars 2020.

Pour répondre aux disponibilités des marcheurs, il y aura plusieurs horaires de départ pour chaque séquence. Pour des raisons de sécurité, le nombre des participants sera limité à 40 par séquence afin qu'il n'y ait jamais plus de 210 marcheurs simultanément sur le parcours.

NB : A partir du 15 mars, les droits d'engagements tardifs, sous réserve qu'il reste des places, seront majorés de : 10 €.

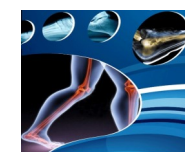
- Aucun engagement ne sera retenu après le 25 mars 2020

Inscription et paiement se font soit :

Par chèque à l'ordre du CDGRP :

Adresse : CDGRP, au CREPS Antilles Guyane, 97139 Abymes (06 90 35 17 54)

Auprès des magasins Jogger's sport : Rue Roby Petreluzzi Assainissement Les Abymes (05 90 48 67 18) et 17 rue du Docteur Cabre Basse-Terre (05 90 98 39 61)



Comité Départemental Guadeloupéen de Randonnée Pédestre

www.guadeloupe.ffrandonnee.fr

Port : 0690 35 17 54 / 0690 35 57 18

guadeloupe@ffrandonnee.fr Siret : 44203160500011

100kmpourmes75ans@gmail.com